

AVIS D'ADOPTION


RÈGLEMENT NUMÉRO 511-05-2024

Règlement modifiant le règlement concernant les limites de vitesse sur divers chemins et rues de la Municipalité de Saint-Paul numéro 511-2011 tel que déjà amendé, afin de revoir la vitesse sur une portion du chemin du Vieux-Moulin et une portion du chemin Cyrille-Beaudry

Lors de la séance ordinaire du 19 août 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 511-05-2024, Règlement modifiant le règlement concernant les limites de vitesse sur divers chemins et rues de la Municipalité de Saint-Paul numéro 511-2011 tel que déjà amendé, afin de revoir la vitesse sur une portion du chemin du Vieux-Moulin et une portion du chemin Cyrille-Beaudry.

Ledit règlement numéro 511-05-2024 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'AOÛT deux-mille-vingt-quatre.



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau